



Si Congruences m'était contée...

**CONGRUENCES**

L'efficacité des Organisations par l'harmonie des Hommes et des Stratégies

Newsletter Congruences Mars 2006 - Numéro 01

## Edito

**La relation prime sur le contenu !**

C'est en partant de ce postulat que nous vous transmettons lors de nos interventions, que l'idée de la newsletter est apparue comme une évidence à nos yeux.

Après 14 ans d'activité, Congruences peut se vanter d'avoir collaboré avec bon nombre d'entreprises de la région lyonnaise et parisienne.

Autant vous dire que ça en fait du (beau !) monde !

Alors comment entretenir la relation avec vous tous si ce n'est par le biais de la newsletter ?

Vous y trouverez notre actualité, mais également la vôtre ! Des points d'information, et toujours beaucoup de simplicité, de proximité et d'authenticité.

Bonne lecture à tous !

## Agenda

de l'année 2006

Les sessions de la formation "Communiquer en Leader" auront lieu les :

Avril 2006 : 6, 7, 20 et 21

Juin 2006 : 8, 9, 22 et 23

Sept : 21 - 22 / Oct : 05 - 06

Nov : 23 - 24 / Déc : 7 - 8

## Le sage a dit

Les portes du paradis

Un samouraï se présenta devant le maître zen Hakuin et lui demanda : "Y a-t-il réellement un paradis et un enfer ?"

"Qui es-tu ?" demanda le maître.

"Je suis le samouraï..."

"Toi, un guerrier ! s'exclama Hakuin. Mais regarde-toi. Quel seigneur voudrait t'avoir à son service ? Tu as l'air d'un mendiant."

La colère s'empara du samouraï. Il saisit son sabre et le dégaina. Hakuin poursuivit :

"Ah bon, tu as même un sabre ?! Mais tu es sûrement trop maladroit pour me couper la tête."

Hors de lui, le samouraï leva son sabre, prêt à frapper le maître. A ce moment, celui-ci dit :

"Ici s'ouvrent les portes de l'enfer."

Surpris par la tranquille assurance du moine, le samouraï rengaina son sabre et s'inclina.

"Ici s'ouvrent les portes du paradis", lui dit alors le maître.

Bonne réflexion !



## Petit tableau récap !

### Définition et caractéristiques

Crédit de **20 heures de formation par an**.

L'initiative du salarié nécessite **un accord écrit entre le salarié et l'employeur**.

**Hors temps de travail**

Le DIF n'est pas transférable d'une entreprise à l'autre.

### Quel Public ?

Tout salarié en CDI ayant au minimum un an d'ancienneté.

Salariés à temps partiel au prorata de leur temps de travail.

### Financements :

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise**.

Le salarié reçoit une **allocation formation** équivalant à 50% du salaire net.

### Quelle formation ?

Tous types de formations professionnelles.

**Si l'entreprise refuse** la prise en charge deux années consécutives, la demande du salarié devient prioritaire au titre du Congé Individuel de Formation (CIF).

L'entretien professionnel constitue une démarche indispensable pour concilier les attentes du salarié et les besoins de l'entreprise.

## Ouverture de Congruences Strasbourg : Première pierre à l'édifice de la construction du label « Congruences » !



### ON EN RÊVAIT DOMINIQUE L'A FAIT !

Implantée à Lyon depuis 14 ans, Congruences a développé de vrais savoir-faire et une solide réputation sur son marché. Avec une clientèle nationale voire Internationale, et afin de répondre au mieux aux soucis de proximité de ses clients, Congruences ne peut plus se permettre de rester « locale ». En installant des antennes relais dans d'autres villes de France, elle joue la carte de la proximité, de la flexibilité, mais

également acquiert une connaissance du tissu économique dans lequel elle travaille.

Première ville à accueillir le label Congruences, Strasbourg sert certainement de « TEST » à une expansion qui devrait très rapidement toucher d'autres villes dans le Sud, l'Ouest et la région parisienne.

À la tête de Congruences Strasbourg on retrouvera une ancienne « Procterienne », Dominique Villaume.

La relation entre Dominique et Congruences est basée sur un apport gagnant/gagnant : si Dominique fait partager son expérience « terrain » et donc pragmatique face aux problématiques des entreprises, elle apporte également une remise en question, enrichit la boîte à outils de l'entreprise... tout en profitant de la notoriété de la marque, des outils développés par Franck Martin, complète ses connaissances du métier, et apprécie l'échange qu'il peut y avoir dans un fonctionnement d'équipe.

Congruences Strasbourg, tout comme Congruences Lyon, travaillera sur plusieurs points :  
- Accompagnement des changements adaptatifs.  
- Conseil et formation en communication et management des équipes, gestion du stress et des conflits, leadership...  
- Mise en place de conventions, réunions créatives d'esprit d'équipe (événementiel).

Et la deuxième pierre sera l'ouverture du bureau parisien prochainement !

## Koi de n'Oeuf :

### « Es Team » futur best seller !

Voilà déjà quelques temps que le projet avait été lancé. Et voilà qu'il touche à sa fin. Ce projet est avant tout celui de Franck Martin : écrire un livre pour partager encore plus avec vous, et avec tout ceux qui pourraient en avoir besoin !

Partager son expérience du monde de l'entreprise, partager les outils qu'il utilise, partager son envie de faire bouger les choses et sa philosophie de la vie !

Aujourd'hui au stade de relecture, demain à la recherche d'un éditeur et après demain sur vos tables de chevet !

### Les communicants parlent aux communicants

Quoi de plus sûr qu'un communicant sûr du bien fondé de sa communication ?

Et comme on adore faire tomber les vérités toutes faites, nous voici partis à l'abordage du public journalistique.

L'idée est de faire participer un public de journalistes à une de nos formations spécifiques sur la communication. La rencontre qui aura lieu en début d'année prochaine devrait faire l'objet d'un feed back intéressant... suite au prochain épisode !

### En construction !

En janvier 2006, le site Internet de Congruences devrait être totalement relooké.

Congruences a confié cette lourde tâche à l'agence BRAINSTORMING. L'agence lyonnaise a relevé le défi de parler de Congruences de façon congruente et authentique, et nous, on a hâte de voir le résultat ! Donc rendez-vous prochainement sur nos pages Web pour toujours plus d'information et d'harmonie entre les hommes et les stratégies !

## Actualité : le DIF et vous !

Avec le droit individuel à la formation (DIF) chaque salarié pourra aller frapper à la porte de son patron pour annoncer qu'il part en formation : désormais, il peut partir - presque librement - suivre une formation de son choix. Si, en trente ans, peu de textes sont venus bousculer l'univers de la formation, la loi du 4 mai 2004 secoue ce train-train en créant un droit nouveau pour le salarié, le DIF. Encore faut-il bien la connaître, car une enquête Agefos PME de décembre 2004 montre que plus des deux tiers des entreprises de moins de vingt salariés ignorent jusqu'à l'existence du DIF ! Comment réagir quand le salarié demande un DIF ? Peut-on refuser sa demande ? Que se passe-t-il si le salarié quitte l'entreprise ? Le budget formation va-t-il exploser ?



**Le principe de base est simple : chaque année, le salarié acquiert un droit à formation de vingt heures, qu'il peut capitaliser pendant six ans, soit un plafond de cent vingt heures.**

Ce texte va obliger les entreprises, quelle que soit leur taille, à se positionner par rapport à leur politique de formation. Il impose des obligations nouvelles, mais offre aussi l'opportunité de prendre l'initiative à condition de ne pas opter pour la politique de l'autruche.

Le principe de base est simple : chaque année, le salarié acquiert un droit à formation de vingt heures, qu'il peut capitaliser pendant six ans, soit un plafond de cent vingt heures. Ce quota annuel s'acquiert à terme échu et les premières vingt heures sont donc acquises depuis le 7 mai 2005 - un an après l'entrée en vigueur de la loi - pour tous les salariés embauchés avant le 8 mai 2004. Quant aux salariés embauchés après le 7 mai, ils obtiendront leur quota annuel à la date anniversaire de leur entrée dans l'entreprise.

Autre innovation marquante du DIF, la formation se déroule **hors temps de travail**, car seul un accord collectif peut prévoir que le DIF se déroule pendant le temps de travail. Quand le DIF se déroule hors temps de travail, l'employeur verse au salarié une allocation de formation égale à 50 % de son salaire net et qui est exonérée de charges sociales salariales.

Aussi pour concilier les attentes du salarié et les besoins de l'entreprise, l'entretien professionnel constituera une démarche indispensable. Quoi de mieux que de trouver un équilibre où chaque partie est gagnante dans l'application du DIF !

Bien sûr, si tout cela vous semble encore vague, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre organisme collecteur ou auprès de nous. Nous aurons plaisir à répondre à vos questions sur le financement ou sur les possibilités de formation !



**CONGRUENCES**  
L'efficacité des Organisations par l'harmonie des Hommes et des Stratégies